

En ce début d'année scolaire, le SNES Espagne vous souhaite une très bonne rentrée. Vous trouverez dans ces pages un bilan de l'actualité syndicale et, si vous êtes nouveau dans le réseau, des réponses aux nombreuses questions que pose votre affectation. Syndiquez-vous dès la rentrée.

Unis et solidaires, nous nous battons pour défendre vos droits et préserver les principes et la qualité de l'enseignement français à l'étranger !

## La rentrée du bilan...

Alors que nous vivons la dernière rentrée du quinquennat de la priorité à l'Education, un bilan s'impose et, disons-le clairement, il laisse un goût plutôt amer.

Certains diront que l'Éducation nationale a été préservée de la politique d'austérité budgétaire menée dans le prolongement du quinquennat précédent, mais ce constat ne fait que traduire un manque d'ambition pour notre système éducatif public. **L'engagement à créer 60 000 postes** ne sera certainement pas atteint - à moins d'y inclure les postes d'AED ce qui n'est normalement pas la pratique. Au-delà de la discussion sur les chiffres, ces moyens supplémentaires sont de toute façon insuffisants pour se concrétiser en une réduction du nombre d'élèves par classe, ils permettront à peine d'absorber la hausse du nombre d'élèves due au pic de natalité de l'an 2000. On assiste par ailleurs depuis 2012 à **une crise de recrutement sans précédent** : tous les ans, autour de 20 % des postes ouverts aux concours d'enseignants ne sont pas pourvus faute d'un nombre suffisant de candidats. Ce phénomène que l'on ne peut plus considérer comme ponctuel est la conséquence du manque d'attractivité de la profession d'enseignant. Les revalorisations de la valeur du point d'indice (2 fois 0,6%) sont largement insuffisantes après une période de 7 ans de gel et seront vite absorbées par les hausses prévues de cotisations retraites.

Cette rentrée sera également celle de la **réforme du Collège**. Élaborée dans l'urgence, cette réforme aura bien du mal à être mise en œuvre à la rentrée. Alors qu'elle avait pour objectif de réduire les inégalités, elle va surtout, par son empilement de dispositifs imposés, déstabiliser en profondeur le travail des équipes ce qui affectera d'abord les élèves les plus fragiles. Avec quatre nouveaux programmes organisés par cycles, des EPI, de l'AP, une multiplication de parcours et une évaluation de compétences transversales, le temps de concertation va subir une inflation sans précédent, plus pour répondre à une demande institutionnelle que pour assurer un véritable suivi des élèves. Et ceci, bien sûr, sans qu'aucun cadrage ni reconnaissance de ce travail supplémentaire ne soit défini.

**À l'AEFE**, il n'aura jamais été question d'une quelconque priorité à l'Éducation **L'attaque de l'établissement public aura encore été amplifiée sous ce quinquennat**. Alors même que le nombre d'élèves scolarisés à l'AEFE ne cesse de croître, la dotation de l'État aura été en baisse constante, obligeant même l'AEFE à puiser dans les fonds de roulement de certains établissements. La politique de plafond d'emplois (résidents et contrats locaux) se traduit par une baisse du nombre de titulaires dans certaines zones, une hausse des effectifs par classe, l'externalisation systématique de certains services. Ce sont donc bien les conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les personnel qui se dégradent alors que la participation aux frais de scolarité demandée aux familles ne cesse d'augmenter.

**A l'appel du SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, FO, Sud, en France comme à l'Étranger :**

**Tous en grève le jeudi 8 septembre !**

**Pour un service public d'éducation de qualité et ambitieux pour tous !**

Participer à la vie du SNES en Espagne, c'est affirmer activement son appartenance à des principes républicains communs d'enseignement et veiller à une pratique toujours améliorée de notre métier dans l'intérêt de l'élève.

# INFORMATIONS UTILES POUR CEUX QUI ARRIVENT ET POUR LES AUTRES

## **Les instances de l'AEFE :**

**Comité Technique (CT) :** ce comité se réunit à l'AEFE 3 fois par an pour traiter de toute question concernant le fonctionnement de l'Agence. Il étudie notamment la carte des emplois (ouverture /fermeture de supports de résidents et d'expatriés). Lors des dernières élections professionnelles, la FSU a obtenu 4 sièges sur 5.

**Commission consultative paritaire centrale (CCPC) :** ces commissions (CCPC A pour les agrégés et CCPC B pour les certifiés) se réunissent au niveau de l'AEFE à l'issue des CCPL. Elles sont consultées également pour le recrutement et le renouvellement de mission des personnels expatriés. Lors des dernières élections professionnelles, le SNES-FSU a obtenu 5 sièges sur 5 à la CCPC A et 5 sièges sur 5 à la CCPC B.

**Commission consultative paritaire locale (CCPL) Espagne :** cette commission se réunit au niveau des postes diplomatiques (SCAC) pour gérer tout ce qui concerne la carrière des personnels : notation administrative, demande de temps partiel, renouvellement de contrat, recrutement des personnels résidents ainsi que des contrats locaux des EGD. Le vote se fera sur un scrutin de sigle, les organisations syndicales élues désignent ensuite tous les ans leurs commissaires paritaires. En 2010, le SNES-FSU a obtenu 4 sièges sur 5 à la CCPL du second degré en Espagne.

*Par sa présence sur le terrain dans la quasi totalité des établissements et par son poids majoritaire dans l'ensemble des instances, le SNES, avec l'ensemble des syndicats de la FSU, a une capacité de revendication et de mobilisation uniques.*

## **Les différents types d'établissements**

**homologués :** établissements homologués pour faire passer les examens français, les titulaires enseignant dans ces établissements peuvent bénéficier du statut de détachés administratifs

**conventionnés :** établissements ayant signé une convention avec l'AEFE entraînant la possibilité d'employer des titulaires sur des contrats de résident ou d'expatrié (personnels gérés par l'AEFE).

**en gestion directe (EGD) :** établissements directement gérés par l'AEFE (Barcelone, Madrid, Valence)

## **Les différents types de contrats :**

**Agent de droit local :** personnel employé directement par l'établissement sur une convention collective espagnole variant d'un établissement à l'autre. **Un titulaire employé sur ce type de contrat est en disponibilité par rapport à l'Éducation nationale ;** s'il a effectué 3 ans de service en France ou si son conjoint vit en Espagne, il peut postuler sur des contrats de résident. S'il est à temps complet, on parle alors de **TNR** (titulaire non résident), il bénéficie alors d'une majoration de points importante s'il postule sur un poste de résident vacant sur son établissement. Le SNES réclame la résidentialisation de ces TNR.

**Résident :** personnel titulaire résidant dans le pays d'affectation et détaché auprès de l'AEFE. S'il ne réside pas dans le pays d'affectation depuis plus de 3 mois au 1er septembre de l'année de recrutement, il sera recruté en contrat local par l'établissement pendant 3 mois (on parle durant ces trois mois de « **faux résident** »). Le SNES revendique la fin de ces 3 mois de faux résident.

**Attention certains droits comme le congé parental, le congé longue maladie, le mi-temps thérapeutique, le congé formation... ne sont pas compatibles avec le détachement à l'AEFE. Le SNES revendique la reconnaissance de ces droits à l'AEFE.**

**Expatrié à mission de conseil pédagogique (EEMCP2) :** personnel recruté par l'AEFE sur dossier et entretien pour un contrat de 3 ans reconductible pour 2 périodes de 1 ans. Il bénéficie d'une prime d'expatriation variable selon les pays d'affectation. Il a une mission de conseiller pédagogique avec une décharge horaire de 3 à 12 heures par semaine.

**Détaché direct :** tout personnel titulaire recruté dans un établissement homologué peut bénéficier d'un détachement. Ce qui lui permet de ne pas perdre son ancienneté à l'EN.

**Attention, le MEN a durci les conditions d'obtentions et refuse de plus en plus de demandes de détachements. Le SNES intervient régulièrement pour appuyer les demandes de collègues.**

## **Formalités pour les nouveaux arrivants**

**Avances :** Chaque année, des retards de paiement vous pénalisent. Pour les expatriés, des avances sont accordées par l'Agence et remboursables par retenue sur salaire. Pour les résidents qui arrivent dans le réseau et qui en font la demande, des avances peuvent être versées par l'établissement.

**Signalez-nous tout retard de paiement (salaire, indemnité ou rappel d'échelon) afin que nous puissions intervenir au plus vite.**

**MGEN :** elle joue le rôle de caisse de sécurité sociale et de mutuelle. Les feuilles de maladie pour les soins reçus hors de France sont disponibles sur le site de la [MGEN Section Extra-Metropolitaine](#). En ce qui concerne les congés de maternité et d'adoption, les droits sont identiques à la législation en vigueur en France.

**Inscription consulaire et sur les listes électorales :** Cette démarche se fait directement dans les Consulats ou par courrier (voir détails sur le [site de l'Ambassade](#)).

**NIE :** numéro d'identification au registre des citoyens de l'Union européenne. Il s'agit d'un numéro personnel octroyé aux étrangers qui résident de façon permanente en Espagne. Il est obligatoire pour des séjours de longue durée et vous sera demandé pour toute une série de démarches. Sollicitez au plus vite l'administration de votre établissement pour obtenir un rendez-vous auprès des services de Police de votre ville chargés de cette immatriculation.

**Empadronamiento :** il s'agit d'une démarche obligatoire d'enregistrement à effectuer auprès de votre mairie de résidence. Il vous faut pour cela un justificatif de domicile (contrat de location par exemple) et une pièce d'identité.

**Fiscalité :** Les titulaires détachés auprès de l'AEFE (résidents et expatriés) sont **résidents fiscaux en France** à ce titre ils bénéficient des réductions et crédits d'impôts (cotisation syndicale, frais de garde d'enfant, dons...). Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

**Permis de conduire :** Après 2 ans de résidence en Espagne, si on est en possession d'un permis français sans date limite de validité, il faut l'échanger pour un permis espagnol. Pour plus de précisions, consultez la page du consulat.

## **Primes et prestations sociales**

**ISVL :** indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale, elle est versée aux personnels sur contrat de résident. Elle est variable d'un pays à l'autre et varie pour le groupe 5 en Espagne entre 5000€ et 5600€ annuels selon les villes.

**Prime d'installation :** les faux résidents et personnels recrutés en contrat local (plein temps) hors du territoire espagnol par les lycées en gestion directe de MADRID, BARCELONE et VALENCE ont touché en 2015-2016 une prime d'installation annuelle d'environ **1240€** par agent, **415€** supplémentaires pour le conjoint ou compagnon légal et **206€** supplémentaires par enfant (une seule prime par foyer constitué). Elle doit être versée en une seule fois dans le mois qui suit la prise de fonction. Elle sera revalorisée à cette rentrée comme chaque année.

**Contactez-nous en cas "d'oubli" de la part de l'établissement.**

**Avantage familial :** prime touchée par les personnels résidents pour chaque enfant âgé de 0 à 20 ans si le conjoint ne reçoit pas d'aide de la part de son employeur. Son montant est fixé tous les ans par arrêté et couvre les frais d'écolage. Depuis la rentrée 2014, les droits de première inscription (DPI) demandés par les établissements figurent sur l'arrêté. Ne payez pas ces droits tant que vous n'avez pas touché le montant correspondant.

**Le SNES revendique une augmentation de l'avantage familial de manière à en faire une réelle prestation sociale et non un simple remboursement des frais de scolarités.**

**Prestations familiales :** en Europe les résidents dépendent de la CAF de Nantes et ont droit aux prestations suivantes : les allocations familiales et le complément familial. (Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique, 22 rue de Malville 44044 NANTES cedex 01)

**Bourses scolaires :** Les enseignants résidents en difficulté financière peuvent bénéficier d'une aide pour la scolarisation de leurs enfants.

Pour davantage d'informations consultez le site du SNES

Hors de France :

[www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)

et celui du SNES Espagne :

[www.snesespagne.wordpress.com](http://www.snesespagne.wordpress.com)

## Correspondants et secrétaires de sections SNES

### ESPAGNE :

Secrétaire : Jean-Baptiste RIBET, [snesespagne@yahoo.fr](mailto:snesespagne@yahoo.fr)

Trésorier : Arnaud GUILLAUME, [arnaud.guillaume878@orange.fr](mailto:arnaud.guillaume878@orange.fr)

Commissaires paritaires : Emmanuelle GAUTHIER, Daniel MICHEL, Jean-Baptiste RIBET, Philippe BRIATTE

Site internet : [www.snesespagne.wordpress.com](http://www.snesespagne.wordpress.com)

### ÉTABLISSEMENTS :

<b>SECRÉTAIRES SNES</b>	<b>CONTACTS</b>	<b>ÉTABLISSEMENTS</b>
Cyril LIABOEUF	<a href="mailto:snesalicante@yahoo.fr">snesalicante@yahoo.fr</a>	L.F. Alicante
Erwan GOADEROCH	<a href="mailto:snes.lfb@hotmail.fr">snes.lfb@hotmail.fr</a>	L.F. Barcelone
Emmanuel PERRONNET	<a href="mailto:snesbilbao@yahoo.fr">snesbilbao@yahoo.fr</a>	L.F. Bilbao
Franck ALPHONSE	<a href="mailto:sneslfm@yahoo.fr">sneslfm@yahoo.fr</a>	L.F. Madrid
Angélique PACALIN	<a href="mailto:snesmalaga@yahoo.fr">snesmalaga@yahoo.fr</a>	L.F. Málaga
Gilles AUGIÉ	<a href="mailto:gillesaugie@neuf.fr">gillesaugie@neuf.fr</a>	L.F. Valence



**Bonne rentrée dans l'action à toutes et tous !**